

013

FOUILLES À CARTHAGE

PAR

MM. L. POINSSOT ET R. LANTIER

MEMBRES DE LA COMMISSION DE L'AFRIQUE DU NORD

(Extrait du *Bulletin archéologique*. — 1927.)



PARIS

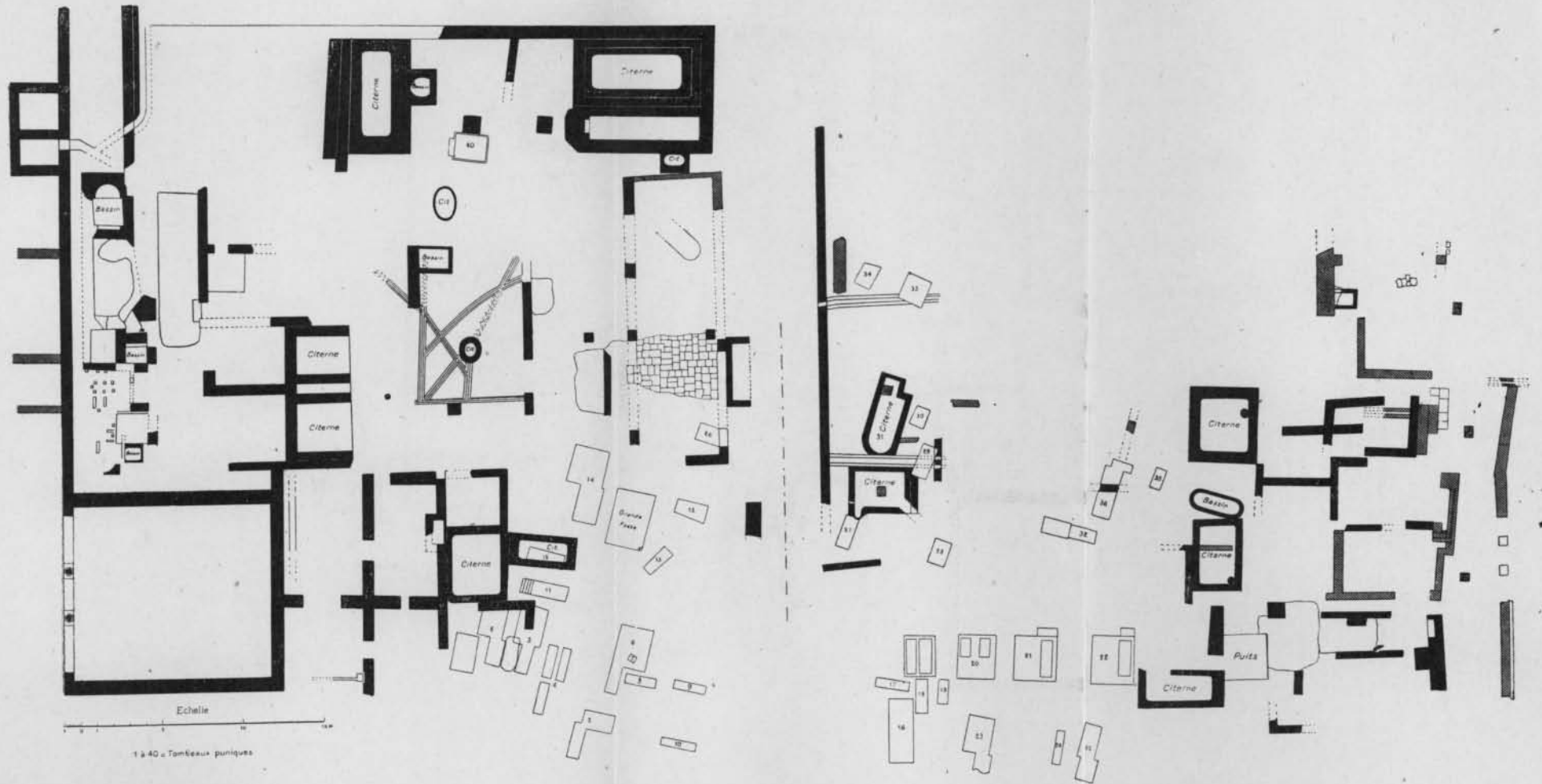
IMPRIMERIE NATIONALE

MDCCCLXXX

Bibliothèque Maison de l'Orient



129158



LES TOMBEAUX PUNIQUES D'ARD-ET-TOUBI (CARTHAGE).

FOUILLES À CARTHAGE,

PAR MM. L. POINSSOT ET R. LANTIER,

Membres de la Commission de l'Afrique du Nord.

(PLANCHE XVIII.)

Un très gros effort a pu être fait à Carthage en 1925. A partir de la fin du mois de septembre, une somme de cinquante mille francs attribuée par le Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts à la Direction des Antiquités est venue s'ajouter aux crédits particulièrement importants affectés par ce service tant aux recherches qu'aux travaux de restauration. Malheureusement le versement des déblais à la mer ayant été interdit à la suite de démarches d'habitants de Carthage, il a fallu consacrer au transport des terres une part considérable des sommes dont nous disposions.

Les terrains achetés à Dar-el-Morali par le Gouvernement tunisien n'ayant pu encore être mis à la disposition de la Direction des Antiquités, les principales fouilles ont été effectuées cette année, comme les précédentes, à Ard-et-Touibi, lieu-dit situé dans la région qui s'étend immédiatement à l'ouest des Thermes d'Antonin et que limitent au Nord les premières pentes de Bordj-Djedid, au Sud le terrain Ben-Attar, à l'Ouest la tranchée perpendiculaire aux grandes citernes. Un second chantier a été ouvert à Bou-Mnijel, sur le plateau de Bordj-Djedid, au nord des citernes, dans la région désignée sur les cartes sous le nom d'Ard-el-Khéraib.

I. TOMBEAUX PUNIQUES D'ARD-ET-TOUIBI. (Pl. XVIII.)

Nous avons exploré en ce point quarante-quatre tombeaux. Ces tombeaux sont situés à l'extrémité septentrionale d'une

plate-forme rocheuse dominant de 4 mètres une grande esplanade qui s'étend à l'ouest des Thermes d'Antonin. Les sépultures taillées dans le grès tendre, à une assez faible profondeur, sont irrégulièrement espacées et se succèdent sur plusieurs rangées dont l'orientation générale est Nord-Est—Sud-Ouest. Elles consistent soit en fosses recouvertes de dalles, soit en chambres rectangulaires, souvent fermées en avant par une pierre dressée, ménagées dans la petite paroi d'un puits d'accès également rectangulaire. Ces diverses tombes appartiennent au cimetière partiellement exploré par Vernaz en 1884-1885⁽¹⁾.

Les rues et les constructions romaines qui ont occupé la plate-forme ont profondément bouleversé la nécropole. Bien souvent nous n'avons retrouvé que l'emplacement des chambres éventré et comblé par des murs de fondations, où toute trace de mobilier avait disparu⁽²⁾. Il a été possible cependant de descendre dans un certain nombre de fosses ou de chambres qui n'avaient pas été violées. Nous y avons trouvé quelques objets dignes d'intérêt: bol corinthien, bandeau d'argent, scarabée, etc.

Voici la description précise et détaillée de ces tombes et du mobilier que nous y avons recueilli.

N° 1. Tombeau au fond d'un puits profond de 2 m. 70. Les parois avaient été revêtues d'un enduit de stuc blanc très fin⁽³⁾ et d'une corniche⁽⁴⁾ dont plusieurs fragments ont été retrouvés dans les déblais: sur un support de calcaire coquillier avait été plaqué un décor en stuc constitué par un triple bandeau séparé par une gorge d'un listel incliné et orné de denticules qu'une autre gorge sépare d'un large bandeau (haut. 0 m. 22; larg. 0 m. 38; épais. 0 m. 15). Dans la paroi orientale était pratiquée une niche rectangulaire, large de 0 m. 75, profonde de 0 m. 90.

Dans les terres profondément bouleversées qui remplissaient le puits on a recueilli: les cols et bases de deux grandes jarres

⁽¹⁾ Cf. Merlin, *Comptes rendus de l'Acad. des Inscr.*, 1920, p. 118-119 et carte.

⁽²⁾ Sur la dévastation des cimetières puniques par les Romains, cf. Merlin, *Bull. archéol. du Comité*, 1918, p. 289, n. 3 et 4.

⁽³⁾ Sur le revêtement en stuc de certains tombeaux puniques, cf. Merlin, *Bull. archéol. du Comité*, 1918, p. 296, n. 1.

⁽⁴⁾ Voir une corniche taillée dans la paroi rocheuse d'un tombeau du cimetière de Sainte-Monique (Delattre, *La nécropole des Rabs*, 2^e année des fouilles, p. 26, fig. 57).

cylindriques, pointues à la base, terre rouge, engobe gris, haut. du col, 0 m. 28 (forme 11) ⁽¹⁾; — un culot d'amphore terminé par un bouton cylindrique, terre rouge (forme 1); — deux cruches à large goulot rond et anse verticale, terre rouge et terre grise, haut. 0 m. 09 et 0 m. 10 (forme 26); — une cruche à une anse, dont le col est terminé par un rebord incliné en forme d'entonnoir, terre grise, haut. 0 m. 15; — sept *unguentaria* en forme de fuseau arrondi, ornés d'un filet rouge à l'épaule, terre grise, parfois à engobe rouge, haut. 0 m. 09-0 m. 12 (forme 34); — fragments d'un vase-biberon et d'un support de vase.

Nombreux tessons de céramique à couverte vernissée noire et brillante, coupes à pied, bols carénés, assiettes parfois ornées dans le fond de palmettes, rosaces ou feuilles cordiformes estampées.

Un tesson de poterie rouge orné de demi-circonférences concentriques en rouge brun.

Une lampe delphiniforme brisée.

N° 2. Tombeau latéral à un puits profond de 3 m. 50. La chambre, fermée en avant par une dalle, était presque entièrement obstruée par les fondations d'un gros mur romain.

Sur le sol, on a recueilli : une amphore à deux anses plates et coudées, recouverte d'un enduit noir lustré, brisée au-dessous des anses, haut. 0 m. 05 ⁽²⁾; — une coupe à anses horizontales, terre jaune à couverte noire en partie disparue, haut. 0 m. 06; — un fragment de coupe, terre rouge; — une lampe à deux becs avec patère, terre rouge; les becs ont été allumés.

Un bol sans anses : la *cotylé* (fig. 1) dont il manque environ un tiers, a pu être reconstituée; elle a une hauteur de 0 m. 13 et à l'embouchure un diamètre de 0 m. 17; son pied, haut de 0 m. 01, a 0 m. 07 de diamètre; il est légèrement creux et presque plat en dessous. C'est la partie toute voisine des lèvres qui est la plus endommagée, plus des quatre septièmes du pourtour ayant dis-

⁽¹⁾ Ces indications de formes se réfèrent aux numéros adoptés dans les planches de l'ouvrage de MM. Merlin et Drappier, *La nécropole punique d'Ard-el-Khéraïb, à Carthage*. (Notes et documents publiés par la Direction des antiquités de Tunisie, II, 1909.)

⁽²⁾ Rapprocher cette amphore de celle trouvée dans le tombeau n° 6 de la colline dite de Junon, à Carthage. (Merlin, *Bull. archéol. du Comité*, 1918, p. 297-298 et fig. 3).

paru. On peut néanmoins se rendre compte qu'elle n'a jamais comporté d'anses; pour la place de celles-ci, il est toujours tenu compte dans les poteries analogues à la nôtre de la composition décorant la zone supérieure; or, à l'un des endroits où d'après cette dernière se placerait nécessairement l'une des anses, l'intervalle situé entre les queues du lion et du second bouquetin ne présente aucune saillie.

La terre blanchâtre, rosée à la cuisson, est fine. Les surfaces ré-



Fig 1. — Cotyle du tombeau n° 2.

servées sont jaune clair, picotées de salissures brunâtres. Le noir lustré des peintures a presque partout, sauf à la partie supérieure du vase, tourné au brun rougeâtre ou, sur les contours des motifs, à l'orange; les retouches sont en rouge vineux mat. Les incisions, abondantes, sont exécutées avec soin.

Tout l'intérieur du bôl, sauf, près de l'embouchure, une étroite bande réservée, est rouge brun. Sous le pied sont peints quatre cercles concentriques dont l'un a 0 m. 02 d'épaisseur. Tout le dessus du pied est couvert d'une bande d'où émergent sur la partie inférieure de la panse dix-huit arêtes rayonnantes⁽¹⁾. La zone supérieure, limitée en haut par deux minces filets, en bas par deux larges bandes dont chacune porte deux autres bandes en rouge vineux, est occupée par deux bouquetins passant, tournés

(1) Sur les origines de cet ornement, si fréquent aussi bien dans les vases de style laconien (cf. *Corpus vasorum antiquorum*, Louvre III Dc, pl. 1, 2, 3, 5, 6) ou attico-corinthiens (*Ibid.*, Hd, pl. 1, 2, 3, 4, 5, 6) que dans les corinthiens, Perrot et Chipiez, *Hist. de l'art dans l'antiq.*, IX, p. 682.

à gauche et se suivant, puis par un lion avançant vers la droite ⁽¹⁾, tous trois de proportions excessivement allongées et ayant des pattes trop courtes. Des incisions marquent les musculatures et les côtes des animaux, le contour des griffes du fauve, les poils de la barbe du premier bouquetin ainsi que les rides de sa face, sa narine, les deux cercles concentriques de l'œil, accostés de chaque côté d'un trait ⁽²⁾, et le trou de l'oreille; les reliefs sont en général indiqués par de grosses touches violacées. Tout le champ est occupé par des motifs disposés de façon à ne laisser aucun vide ⁽³⁾: rosaces rendues par de grosses touches opaques à bords dentelés dont les pétales — six ou huit — sont limitées par des traits incisés en croix, os et osselets présentant des incisions, enfin gros points.

Le bol récemment découvert peut être attribué à la seconde moitié du ^{vi}^e siècle avant J.-C. ⁽⁴⁾. Bien que des décors analogues à celui qu'il présente se retrouvent aussi bien sur les poteries corinthiennes ⁽⁵⁾ que sur celles, de style corinthien, fabriquées en Attique ⁽⁶⁾, il doit être classé plutôt dans la première catégorie que dans la seconde ⁽⁷⁾.

Or : éléments de colliers, perles, croissants jadis incrustés de pierres de couleur ou de pâte translucide disparues.

Argent : deux bagues à chaton ornées de représentations disparues; — fragments de bracelets annulaires; — plaquettes circulaires, rectangulaires, croissants renversés et tubes à amulettes pourvus de bélières.

⁽¹⁾ Du premier bouquetin, il manque le haut de la corne, le cou, la croupe et une des jambes de derrière, du second la tête et la poitrine. Du lion, qui était évidemment représenté rugissant, la tête a disparu.

⁽²⁾ C'est une convention qui est adoptée pour représenter l'œil de l'homme dans les vases corinthiens, chalcidiens et attiques d'ancien style, l'œil de la femme étant figuré ovale (Perrot et Chipiez, *op. cit.*, VIII, p. 464-465).

⁽³⁾ Cf. pour le tassement des motifs, la seule amphore corinthienne trouvée à Carthage (Anziani, *Comptes rendus de l'Acad. des Inscr.*, 1912, p. 341-344, fig.).

⁽⁴⁾ Pottier, *Cat. des vases ant. du Louvre*, p. 443; cf. Perrot et Chipiez, *op. cit.*, IX, p. 614.

⁽⁵⁾ Pottier, *Vases ant. du Louvre*, p. 18 et pl. 14, A 437 et 438; p. 49-50 et pl. 41-42, E 423, 430, 436, 445, 565; cf. *Cat. des vases ant. du Louvre*, p. 434 et suiv.

⁽⁶⁾ Pottier, *Vases ant. du Louvre*, p. 75 et pl. 58, E 814; *Corpus vasorum antiquorum*, Louvre, III Hd, pl. 4 (style dit de Vourva).

⁽⁷⁾ On a depuis longtemps noté la fréquence à Carthage des produits corinthiens (Pottier, *Cat. des vases ant. du Louvre*, p. 455).

Éléments de colliers : plaquette d'ivoire de forme allongée; — perles d'agate translucide, de cornaline ou de verre; — petite amphore et scarabée en pâte blanchâtre, celui-ci orné d'une croix ansée et d'un signe en forme de faucille; — quelques amulettes de type égyptien en terre vernissée : deux représentations du dieu Bès dont l'une porte au revers une image d'Isis.

Débris d'œufs d'autruche avec faces humaines tracées à la peinture.

Un fragment de cristal de roche non taillé.

Un pétoncle.

N° 3. Tombeau latéral à un puits profond de 3 mètres. La chambre était fermée en avant par une dalle.

Les cadavres étaient déposés dans deux grands cercueils de bois retrouvés effondrés l'un sur l'autre dans l'angle sud-est de la chambre.

Autour du squelette de l'homme, placé directement en face de l'entrée, étaient disposées les poteries suivantes : à droite ⁽¹⁾ de la tête, couchée sur le flanc, une jarre à base conique, terre blanche, haut. 0 m. 35; — deux œnochoés, terre rouge, l'une à embouchure tréflée, haut. 0 m. 20, l'autre à bouche entourée d'un disque plat, le col cerné d'un filet saillant qui prolonge l'attache supérieure de l'anse. Du côté opposé, entre la paroi du caveau et le cadavre : à la hauteur des pieds, une lampe à deux becs, avec patère, les becs ont été allumés; puis une petite assiette, terre rouge, et une amphore à panse ovoïde, ornée d'un filet noir à l'intersection du col et de l'épaule et d'une bande rouge cernée de deux traits noirs au milieu de la panse, terre rouge, haut. 0 m. 30; enfin, deux œnochoés, l'une à panse arrondie et col à rebords évasés, l'autre à panse ovoïde et embouchure tréflée, terre rouge, haut. 0 m. 16.

Près de la tête, de ce même côté, une amphore à panse ovoïde, épaule oblique et col vertical peu élevé, terre grise, haut. 0 m. 25.

Au-dessus du cadavre de la femme déposé à l'extrémité opposée du caveau, parallèlement à celui de l'homme, on a recueilli, à la hauteur de la tête, une petite marmite sans anses, terre grise, haut. et diamètre 0 m. 06, et le long de la paroi méridionale, une

En faisant face au squelette.

lampe à deux becs, terre rouge; les becs ont été allumés. Des débris d'œufs d'autruche avec faces humaines tracées à la peinture étaient dispersés sur le sable recouvrant le squelette.

Sur le front de la morte était placé un bandeau en argent doré (haut. 0. 04, larg. 0 m. 20). Brisé en un grand nombre de fragments, il a pu être reconstitué à peu près complètement. Il est décoré d'ornements repoussés sans traces de burin. Quatre palmettes phéniciennes, sortant de fleurs de lotus, sont disposées de part et d'autre d'un motif central entouré d'un filet, malheureuse-



Fig. 2. — Bandeau d'argent du tombeau n° 3.

ment endommagé, scarabée à tête humaine et à quatre ailes tenant entre ses mains le disque au-dessus de sa tête (fig. 2).

N° 4. Trois tombes creusées au fond d'un puits profond de 2 mètres et recouvertes de dalles.

Dans la *première fosse* : partie supérieure d'une amphore ventrue à épaule oblique et col droit, terre grise; une lampe à deux becs avec sa patère, terre rouge; les becs ont été allumés.

Au-dessus de cette sépulture, dans la paroi occidentale de l'excavation, est creusée une niche renfermant les poteries suivantes : une amphore à panse ovoïde fortement renflée, épaule oblique et col court, à rebords verticaux, décorée sur le ventre et au col de deux filets noirs, terre rosée, haut. 0 m. 30; deux cœnochoés, l'une à bec trilobé très rétréci, l'autre à bouche entourée d'un grand disque plat, celle-ci ornée de deux filets noirs au milieu de la panse et au niveau du point d'attache supérieur de l'anse sur le col, terre blanche, engobe rose, haut. 0 m. 21.

Dans la *deuxième fosse*, parallèle à la première : deux pendants d'oreille en or, l'un en forme d'anneau brisé renflé au milieu, l'autre terminé par un petit coffret rectangulaire rempli de globules et suspendu au cercle qui est bombé dans le bas; un anneau de bronze; un oudja en pâte de verre bleue; quelques débris d'œufs d'autruche sans figurations.

Une seconde niche était pratiquée sur le côté long de la fosse, au sud, et renfermait une amphore ventrue surmontée d'une calotte en forme de couvercle à bouton, terre rosée, haut. 0 m. 30, et deux œnochoés, l'une à bec tréflé, l'autre à disque plat, terre rosée, haut. 0 m. 24 et 0 m. 30.

Dans la *troisième fosse*, creusée dans le prolongement de la première : une petite marmite à appendice conique sur la panse, terre grise, haut. et diam. de l'orifice, 0 m. 07 ; une lampe à deux becs, terre rouge ; les becs ont été allumés ; un fragment de bracelet en argent ; des perles de cornaline.

N° 5. Deux chambres placées latéralement à un puits profond de 3 mètres. Celle de l'Ouest, de même que le puits, avait été complètement obstruée par les fondations d'une construction romaine ; celle de l'Est, fermée par une dalle, était presque entièrement remplie par un grand sarcophage de tuf (long. intérieure 1 m. 85 ; larg. intérieure 0 m. 45 ; épais. des parois 0 m. 20) recouvert de deux dalles épaisses de 0 m. 15.

Sur le sarcophage étaient déposées : immédiatement en arrière de la dalle de fermeture une amphore à base conique, terre blanche, haut. 0 m. 60 (forme 9) ; dans l'angle occidental, entre la paroi et le sarcophage, une seconde amphore de même forme, haut. 0 m. 65.

Dans le sarcophage : un anneau d'or dont les extrémités amincies se croisent d'abord, puis s'enroulent symétriquement autour de la tige renflée et recourbée sur elle-même qui forme le corps de l'objet ; une goupille de bronze constituée par une tige repliée sur elle-même qui, à l'un de ses bouts, s'arrondit en anneau et dont à l'autre les branches divergent à angle droit ; une petite pastille en os ou en ivoire, bombée sur le dessus, plate en dessous où elle est percée d'un trou.

Monnaies frustes dans la descente.

N° 6. Chambre latérale à un puits profond de 5 mètres. Dans la chambre fermée en avant par une dalle avaient été inhumés quatre cadavres : à droite de la porte, deux squelettes reposaient dans deux cercueils de bois superposés ; à gauche, deux autres avaient été déposés, l'un dans un sarcophage, l'autre dans un cercueil de bois placé au-dessus.

De chaque côté de la porte, contre les parois de la chambre,

étaient appuyées deux amphores à base conique, terre rouge, haut. 0 m. 32 (forme 9).

Près du *premier cadavre*, on a recueilli une œnochoé à bouche ronde et à panse renflée; l'anse incurvée s'attache dans le bas à l'épaule, dans le haut à un bourrelet situé au milieu du col, terre rouge, haut. 0 m. 095 (forme 23); une lampe à deux becs, terre rouge; les becs ont été allumés.

Bronze : une œnochoé à bouche tréflée, complètement brisée avec une anse à double filet; une hachette-rasoir brisée.

Près du *second cadavre* : à la hauteur de la tête, une œnochoé de bronze brisée, à bouche ronde, dont l'anse se termine par une palmette; vers la main gauche, une hachette-rasoir de même métal, à lame étroite et à manche en col de cygne (long. 0 m. 09); sur la poitrine, monnaies de bronze frustes; près des pieds, une lampe à deux becs avec patère, terre rouge, engobe blanc, dont les bords sont rehaussés de touches de couleur brune (forme 58).

Dans le *sarcophage* (2 m. 30 × 0 m. 50), dont le couvercle avait été percé par les dépouilleurs de cadavres de deux trous à la hauteur des mains et des pieds, on n'a recueilli qu'un grand miroir de bronze reposant dans la main gauche du squelette.

Le viol de la sépulture a été certainement effectué peu de temps après l'inhumation, car le squelette a été retrouvé intact, mais entièrement dépouillé de ses bijoux.

Près du *quatrième cadavre*, un anneau d'or à extrémités enroulées et une petite lamelle d'ivoire percée de deux trous et entaillée à chaque bout de deux échancrures symétriques.

Les poteries déposées au-dessus du sarcophage et du cercueil ont été retrouvées au pied du premier : deux jarres à oreillons, arrondies dans le bas et terminées par une longue queue cylindrique, terre rouge, haut. 0 m. 40 (forme 8); une jarre obus, terre rouge, haut. 0 m. 30 (forme 9); une jarre sans col terminée à la base par une demi-sphère avec appendice circulaire, terre rouge, haut. 0 m. 40 (forme 7); une œnochoé à bec tréflé, terre rouge, haut. 0 m. 09 (forme 22); une petite écuelle percée au milieu d'une ouverture entourée d'une protubérance annulaire (bougeoir ?), terre rosée; un fragment de vase en terre grise à couverture noire décoré de bourrelets; une lampe à deux becs avec touches de couleur brune (forme 58).

Bronze : goupilles du cercueil.

N° 7. Fosse rectangulaire (0 m. 70 × 0 m. 50), profonde de 0 m. 50, creusée au-dessus de la chambre n. 6.

Petit bol circulaire en terre rouge, haut. et diam. 0 m. 06.

N° 8. Tombeau au fond d'un puits profond de 2 mètres. Le cadavre avait été déposé dans un cercueil de bois.

Deux amphores à panse ovoïde et col droit, surmontées d'un couvercle terminé à la partie supérieure par un bouton de préhension, terre rouge, haut. 0 m. 20 (forme 18); une jarre à panse fuselée dont l'épaule forme un gros bourrelet sur lequel sont fixés deux anses verticales, col droit, terre rouge, engobe gris, hauteur 0 m. 16; deux œnochoés, l'une à bec tréflé, l'autre à embouchure ronde terminée par un large disque, terre rouge, haut. 0 m. 17; une petite écuelle à marli rabattu vers l'extérieur, ornée de deux filets noirs au fond et au marli, terre rosée, diam. 0 m. 06; lampe bicorné et patère, terre rouge; les becs ont été allumés.

N° 9. Fosse rectangulaire (2 m. × 0 m. 50), profonde de 1 m. 10 et recouverte de dalles. Dans le fond, à chaque extrémité, sont creusées deux petites excavations de 0 m. 25 de diamètre.

La sépulture était violée.

N° 10. Fosse rectangulaire (2 m. 17 × 0 m. 60), profonde de 1 m. 10, fermée par une dalle épaisse de 0 m. 20.

Dans la sépulture bouleversée on n'a recueilli que quelques tessons informes de poterie rouge et grise.

N° 11. Chambre latérale à un puits profond de 2 mètres à l'extrémité occidentale duquel cinq marches avaient été pratiquées.

La chambre est entièrement occupée par les fondations d'une construction romaine.

N° 12. Fosse recouverte de dalles à 2 m. 50 de profondeur.

Violée.

N° 13. Fosse recouverte de dalles à 1 mètre de profondeur.

Violée.

N° 14. Chambre latérale à un puits profond de 2 mètres. La chambre, fermée en avant par une murette en pierres sèches, avait

une décoration stuquée dont quelques fragments de corniche fort mutilés ont été recueillis.

Les cadavres avaient été inhumés dans deux cercueils de bois ; les poteries placées sur les couvercles ont été retrouvées mêlées aux débris de bois sur la couche de sable noirâtre recouvrant les squelettes.

Sur le *premier squelette*, placé à droite de la porte, vers le milieu du corps, une lampe à deux becs ; la patère broyée était placée près de la tête.

Sur le *second squelette*, près des pieds, le long de la paroi occidentale du caveau, deux œnochoés, l'une à bouche tribolée, terre rosée, haut. 0 m. 20, l'autre à embouchure entourée d'un disque plat ornée de trois filets rouges qui se répètent à l'épaule sous l'attache inférieure de l'anse, terre rosée, haut. 0 m. 25.

Près de la tête, à droite une boucle d'oreille en argent en forme d'anneau brisé renflé au milieu et terminée à l'extrémité inférieure par une croix ansée, haut. 0 m. 034. Eparpillés sur la longueur du corps, on a recueilli un certain nombre d'éléments de collier : un petit anneau d'argent à chaton ovale enchassant un scarabée en pâte blanche (diam. 0 m. 006 × 0 m. 004) sur lequel sont gravés les signes suivants : Q S ; quatre perles de même métal, l'une en forme de barillet, les autres rondes ; des pendeloques allongées en pâte blanche ; des amulettes de type égyptien en terre vernissée : un Horus à tête de faucon, un oudja, un épervier, des perles ; un petit masque cornu dont les traits sont très effacés ; un coquillage perforé.

Nombreuses goupilles de bronze.

N° 15. Près de ce tombeau, on a découvert une vaste fosse rectangulaire de 3 m. 60 de longueur, sur 2 m. 45 de largeur, profonde de 1 m. 45, pratiquée sur l'emplacement d'un tombeau latéral à un puits. A côté de cette excavation était, en grande partie détruite, une petite tombe de surface dans laquelle on a recueilli trois *unguentaria* fusiformes (forme 34).

N° 16. Fosse de 2 mètres sur 1 mètre environ, entièrement obstruée par les fondations d'une muraille romaine.

N° 17. Chambre latérale à un puits, profonde de 2 mètres. Le

plafond de la chambre a été démoli lors de la construction d'une maison romaine, dont les fondations ont presque entièrement rempli le caveau.

Dans le *puits d'accès* : tessons d'œnochoé à embouchure trilobée, ornée de filets rouges sous le bec et d'une large bande rouge à la panse, terre rouge, et de coupes en terre grise; l'un d'eux était orné au marli d'incisions disposées en échelons.

Le sol de la chambre était creusé de deux auges parallèles (2 m. \times 0 m. 60) séparées par une banquette large de 0 m. 30.

La *fosse de droite* était vide. Dans celle de *gauche* avaient été déposées : aux pieds du squelette une lampe à deux becs avec patère, terre grise; les becs ont été allumés; près du bassin, deux petites œnochoés en terre grise à couverture rouge, l'une à embouchure ronde, hauteur 0 m. 10; l'autre à bec trilobé, hauteur 0 m. 13; une amphore à panse ovoïde, col droit, terminé par un bourrelet, anses sur la panse, terre rouge, hauteur 0 m. 25; une amphore à panse ovoïde, épaule oblique et col droit très bas, terre rouge, haut. 0 m. 25.

N° 18. Fosse rectangulaire (2 m. \times 0 m. 50), profonde de 1 mètre. Elle était entièrement remplie d'un amas de terre et de pierrailles.

Au criblage on a recueilli plusieurs éléments de collier : une perle en or, trois autres en cornaline, une en pâte de verre; une amulette égyptienne en terre vernissée représentant un cynocéphale et un disque d'ivoire percé au centre d'une large ouverture circulaire.

N° 19. Caveau bâti entièrement effondré (2 m. 60 \times 1 m. 60) précédé d'une descente en plan incliné large de 0 m. 80 et profonde de 1 m. 50.

La sépulture avait été violée. On n'a recueilli que deux petits bols en terre rouge, hauteur et diamètre 0 m. 06, et une grande lampe à deux becs, terre rouge; les becs ont été allumés.

N° 20. Deux fosses au fond d'un puits profond de 5 mètres. La sépulture a été bouleversée.

Dans la *première fosse* : une amphore à fond plat, panse ovoïde ventrue, munie de deux petites anses, col droit très court, surmonté d'un couvercle en forme de calotte à bouton de préhension à la

partie supérieure, ornée au milieu de la panse d'une large bande rouge, terre rosée, haut. 0 m. 25; débris d'une jarre obus, terre rosée; deux œnochoés, l'une à embouchure trilobée, la panse a la forme d'un tronc de cône légèrement renflé, dont les arêtes supérieures et inférieures sont nettement accusées, terre rouge, engobe rouge brillant, haut. 0 m. 25, l'autre à bouche entourée d'un disque plat et à panse ventrue, un filet est incisé autour du col à la hauteur du point d'attache supérieur de l'anse; lampe à deux becs avec patère, terre rouge; les becs ont été allumés.

Dans la *seconde fosse* : deux œnochoés, l'une à bec trilobé, l'autre à embouchure entourée d'un disque plat, terre rouge, haut. 0 m. 15; un bol sans anses, terre rouge, haut. et diam. 0 m. 06; une lampe à deux becs avec patère, terre rouge, les becs ont été allumés.

Bronze : hachette-rasoir, long. 0 m. 075; un anneau.

N° 21. Fosse (2 m. 05 × 0 m. 60), fermée par une dalle, au fond d'un puits profond de 2 mètres. A 0 m. 75 au-dessus de la fosse, dans la paroi méridionale, est creusée une niche, haute de 0 m. 50, large de 1 m. 25, profonde de 0 m. 70.

Dans la *fosse* étaient déposés les objets suivants : près de la jambe gauche du squelette, une petite œnochoé à panse globulaire dont le disque entourant la bouche s'incline vers l'extérieur, un gros filet en saillie prolonge autour du col le point d'attache supérieur de l'anse, terre rouge, haut. 0 m. 10. A la hauteur du crâne, une boucle d'oreille en or, faite d'un anneau brisé auquel est suspendue une pendeloque en forme d'œuf. Sur la poitrine, éléments de collier : or, minces cylindres, perles renflées au centre, ornées au pourtour d'un fin grènetis disposé en triangle ou sur deux lignes parallèles; une petite pastille dont l'une des faces est décorée de six petites circonférences groupées en cercle autour d'une septième, le tout entouré d'un double fil tressé. Perles d'agate, de cornaline, de pâte de verre.

Dans la *niche* : à 0 m. 40 de la paroi orientale et vers le fond une patère à fond légèrement concave qui au moment du remblaiement de la fosse s'était retournée, entraînant dans sa chute la lampe à deux becs placée au-dessus, dont l'huile s'était répandue sur le sable en traînées noirâtres; près d'elle, couchée sur le flanc, une œnochoé à embouchure trilobée et panse en tronc de cône légère-

ment renflé, l'anse est faite de deux boudins accolés, terre rouge, haut. 0 m. 25; tout près de celle-ci et reposant également sur le flanc, la panse tournée vers le fond de la niche, une jarre obus, terre rouge, haut, 0 m. 45; contre elle reposait sur son embouchure à disque plat, une œnochoé décorée d'un double filet sur la panse à la hauteur de l'anse et d'un troisième sur le disque, terre rouge, haut. 0 m. 23; deux petits bols munis d'un appendice conique sur la panse, terre jaunâtre, engobe blanc, hauteur 0 m. 10, séparent l'œnochoé d'une jarre à deux oreillons placée contre la



Fig. 3. — Scarabées des tombeaux n^{os} 22 et 25.

paroi occidentale. Celle-ci, à panse renflée, est fermée par un couvercle en forme de calotte avec bouton de préhension à la partie supérieure; la panse est ornée au milieu d'une large bande rouge brillant comprise entre deux filets noirs; entre cette bande et la naissance de l'épaule cernée d'un filet noir, sont disposés quatre groupes de quatre lignes onduées flanquant les anses elles-mêmes décorées de touches de peinture noire, terre jaune, haut. 0 m. 40.

Dans les déblais de la niche, débris de poterie rouge à engobe blanc.

N^o 22. Fosse (2 m. × 0 m. 60) au fond d'un puits profond de 2 mètres. Dans la paroi méridionale était pratiquée une petite niche qui a été détruite lors de l'établissement des fondations romaines qui ont rempli la fosse où sont pratiquées à la hauteur de la tête et des pieds deux petites cavités rectangulaires (0 m. 60 × 0 m. 50).

Dans les déblais, on a recueilli un fragment de jarre à couvercle, terre rouge à couverture blanche; un élément de collier en agathe translucide de forme ovale (0 m. 02 × 0 m. 015); un scarabée en

pâte blanche (0 m. 015 × 0 m. 10) portant sur le plat des représentations égyptisantes (fig. 3).

N° 23. Chambre latérale à un puits profond de 5 mètres. La chambre a été violée; on y avait pénétré par une ouverture carrée (0 m. 45 de côté) très soigneusement pratiquée dans la paroi orientale, épaisse de 0 m. 20, qui sépare cette sépulture du n° 18.

N° 24. Fosse sans dalles (2 m. 10 × 0 m. 50), creusée à 0 m. 70 de profondeur.

Derrière la tête du squelette étaient placées : une petite œnochoé à bouche entourée d'un disque plat minuscule, terre rosée à couverture blanche, hauteur 0 m. 12; partie supérieure d'une amphore à deux oreillons de forme trapue; large patère ornée dans le fond et au marli de cercles concentriques rouge brillant, terre blanche, diam. 0 m. 145, et lampe à deux becs, terre blanche; les becs n'ont pas été allumés.

N° 25. Chambre latérale à un puits profond de 3 m. 50. La chambre a été complètement bouleversée, le plafond s'étant effondré.

Tessons d'une petite marmite en terre grise et d'une patère en terre rouge; une lampe à deux becs, terre rouge; les becs ont été allumés.

Fragments d'un petit skyphos en *bucchero nero*, haut. 0 m. 68.

Or : petite perle en forme de barillet.

Bronze : partie inférieure d'un pendant d'oreille terminé par une croix ansée; anneaux; clous.

Quelques amulettes de type égyptien en terre vernissée : un Melquart à quatre faces, un cynocéphale accroupi, la tête surmontée du disque solaire; deux scarabées, l'un en pâte bleue (fig. 3), l'autre en pâte blanche de style égyptisant (fig. 3).

Un petit masque cornu.

Nombreuses perles en pâte de verre, rondes ou cubiques de couleur bleue; grosse perle blanche côtelée; perle en forme de barillet ornée de cercles jaunes; fleurs de lys.

Fragment d'un petit disque en verre décoré d'une rosace incisée.

Débris d'œufs d'autruche avec traces de peintures.

N° 26. Chambre latérale à un puits profond de 2 mètres. La chambre a été entièrement détruite lors de la construction d'un grand puits circulaire creusé sur son emplacement.

N°s 27 à 31. Tombeaux latéraux à des puits profonds de 2 mètres. Les chambres sont complètement remplies par les fondations de constructions romaines édifiées sur leur emplacement.

N° 32. Chambre latérale à un puits profond de 1 m. 50. La chambre renfermait deux sarcophages en tuf juxtaposés (long. 2 m. ; larg. 0 m. 60 ; prof. 0 m. 50 ; haut. 0 m. 60), fermés chacun par trois dalles.

Au-dessus du sarcophage, placé à gauche de l'entrée :

Deux amphores à panse ovoïde renflée au milieu, à épaule oblique et col remplacé par un mince bourrelet, terre rouge, engobe blanc, haut. 0 m. 32. L'une et l'autre sont décorées de motifs en rouge brun : autour de l'orifice, large bande ; à la partie supérieure de la panse, quatorze feuilles lancéolées, supportées par une tige sinueuse reposant sur un double filet au dessous duquel, au milieu de la panse, règne un large bandeau, puis un double filet parallèle ; vers le bas, un filet. Sur les anses, quatre touches de pinceau. Sur l'un des exemplaires, les deux tiges centrales sont réunies par deux triangles opposés par le sommet ; — une petite enoché à embouchure trilobée, dont la bouche est recouverte de peinture rouge brun ; — débris d'une amphore à épaule oblique et col vertical.

Dans le *sarcophage* : à la hauteur de la cheville gauche, lampe à deux becs, terre rouge ; les becs ont été allumés.

Une petite hachette en bronze, brisée.

Dans le sarcophage de droite : un tesson de poterie décoré d'une large bande rouge.

Deux pastilles en ivoire, convexes d'un côté, plates de l'autre.

N° 33. Tombeau latéral à un puits, entièrement détruit par la construction d'une citerne romaine.

N° 34. Tombeau latéral à un puits, entièrement détruit par la construction d'une maison romaine édifiée sur son emplacement.

N° 35. Puits d'accès d'un tombeau dont la chambre a disparu lors de la construction d'une maison romaine.

Dans le *puits* : fragment d'une anse d'amphore rhodienne, long. 0 m. 05, portant la marque suivante :

ΕΠΙ.....

ΣΤΙ.....

ΠΑΝΑΜΟΥ.....

Une petite perle en pâte de verre bleue translucide.

N° 36. Puits d'accès d'un tombeau dont la chambre a été détruite par la construction d'une citerne romaine, profond. 2 mètres.

Dans le *puits* : une amphore à panse ovoïde renflée, épaule oblique et col court vertical, ornée au milieu du ventre d'une large bande rouge brun entre deux filets noirs, terre rosée, haut. 0 m. 33; une amphore à panse ovoïde et col terminé par un bourrelet légèrement incliné vers l'extérieur, deux oreillons à l'épaule, deux filets noirs au col et une bande rouge au milieu de la panse, terre rouge, haut. 0 m. 29; une jarre obus, terre rouge, engobe blanc, haut. 0 m. 35; deux œnochoés, l'une à bec tréflé, l'autre à embouchure entourée d'un large disque, terre rouge, engobe blanc, haut. 0 m. 20; un vase porte-coupe fait de deux coupes emboîtées l'une dans l'autre, terre rouge, haut. 0 m. 12; — débris d'un vase minuscule en argent serti à la partie supérieure d'un fil d'or.

Nos 37 à 39. Tombeaux latéraux à des puits, détruits par des constructions romaines, maisons ou citernes.

N° 40. Tombeau latéral à un puits profond de 2 mètres. La chambre était en grande partie occupée par un sarcophage fait de quatre dalles posées de champ qui a été retrouvé brisé et dépouillé des objets qu'il contenait.

Au criblage des terres, on a recueilli :

Un tesson de poterie rouge striée.

Une petite applique en plomb à disque central bombé flanquée de chaque côté de deux branches réunies à leur extrémité par un fleuron, long. 0 m. 12.

Deux perles de cornaline; deux perles en pâte de verre à décor d'yeux.

Un fragment de petite coupe en verre ornée de quatre filets incisés.

Une grosse pastille d'ivoire plate sur une face, bombée sur l'autre.

N^{os} 41 à 44. Tombeaux latéraux à des puits, entièrement détruits.

De même que la nécropole d'Ard-el-Khéraïb forme la transition entre les cimetières de Douimès-Dermech et ceux de Sainte-Monique ⁽¹⁾, les tombes découvertes à Ard-et-Touibi prennent place aussi bien dans le temps que dans l'espace entre les groupes de Douimès-Dermech et d'Ard-el-Khéraïb.

Les puits verticaux plus longs que larges (2 m. × 0 m. 80 en moyenne), profonds de 2 m. 50, desservent tantôt une fosse pratiquée dans le fond de l'excavation ⁽²⁾, tantôt une chambre creusée sur l'un des petits côtés ⁽³⁾. Dans la fosse, sont assez souvent ménagées une ou plusieurs auges à l'intérieur desquelles est déposé le cadavre ⁽⁴⁾; le mobilier a parfois été placé dans une niche distincte de la fosse ⁽⁵⁾. Dans la chambre rectangulaire (1 m. à 2 m. de longueur sur une largeur de 0 m. 80 à 1 m. 30), d'une hauteur moyenne de 1 m. 60, les morts reposent généralement sur le sol; plus rarement ils avaient été ensevelis dans des sarcophages de tuf ⁽⁶⁾ ou dans des cercueils de bois ⁽⁷⁾.

Dans les déblais superficiels, on a recueilli une épitaphe ⁽⁸⁾ et des débris de stèles à fronton triangulaire où, dans une niche, est figuré un personnage vêtu d'une longue robe, la main droite levée, la gauche tenant une *capsa* contre la poitrine.

(1) Merlin et Drappier, *op. cit.*, p. 19-20.

(2) N^{os} 4, 7, 8, 9, 10, 12, 13, 15, 16, 18, 20, 21, 22. Les fosses sont éparpillées entre les chambres; le groupement le plus important (n^{os} 18, 20, 21, 24) est situé dans la partie nord du terrain.

(3) N^{os} 2, 3, 5, 6, 14, 17, 23, 25 à 44.

(4) N^{os} 4, 9, 21, 22.

(5) N^{os} 4, 21, 22.

(6) N^{os} 5, 6, 32, 40.

(7) N^{os} 3, 6, 8, 14.

(8) J.-B. Chabot, *Le Museon*, t. XXXVIII, p. 166-167.

Les mobiliers recueillis dans les tombeaux offrent un mélange de types assez variés.

Dans un premier ensemble, la céramique locale est représentée par des jarres pansues avec ou sans couvercle ⁽¹⁾, des amphores à panse ovoïde ⁽²⁾, des jarres en obus ⁽³⁾, des œnochoés à embouchure trilobée ou entourée d'un large disque plat ⁽⁴⁾, des petites marmites à appendice conique sur la panse ou à anse en anneau ⁽⁵⁾. Les poteries d'importation sont rares : une *cotylé* corinthienne ⁽⁶⁾, une petite amphore ⁽⁷⁾ et un *skyphos* en *bucchero nero* ⁽⁸⁾. Les bijoux sont peu nombreux : or, pendants d'oreilles en forme d'anneaux brisés auxquels sont quelquefois suspendus un petit coffret rectangulaire rempli de globules ⁽⁹⁾ ou une pendeloque en forme d'œuf ⁽¹⁰⁾, de petits cylindres, un disque rehaussé de fins grènetis ⁽¹⁰⁾, perles ou croissants ayant appartenu à des colliers ⁽¹¹⁾; — argent, bandeau, fragments de bracelets ou d'anneaux ⁽¹²⁾, bagues à chaton, pendant d'oreille terminé par une croix ansée ⁽¹³⁾, petits tubes à amulettes, plaquettes circulaires ou rectangulaires à bélières. Les rasoirs sont exceptionnels ⁽¹⁴⁾. Les colliers, surtout constitués par des éléments en agathe ou en cornaline, en émail ou en pâte de verre ⁽¹⁵⁾, comprennent des amulettes de type égyptien ⁽¹⁶⁾.

Tous ces mobiliers offrent de grandes analogies avec ceux recueillis dans les sépultures du terrain d'Ancona ⁽¹⁷⁾ et qui appar-

(1) N^{os} 3, 4, 7, 20, 21, 22, 32.

(2) N^{os} 4, 8, 17, 36.

(3) N^{os} 3, 21, 36.

(4) N^{os} 3, 4, 7, 8, 14, 17, 20, 21, 24, 36.

(5) N^{os} 3, 4, 21, 25.

(6) N^o 2. — De nombreuses poteries corinthiennes ont été recueillies dans les tombeaux explorés par Vernaz (*Rev. archéol.*, 1887, II, p. 157), immédiatement au sud-ouest de nos fouilles.

(7) N^o 2.

(8) N^o 25.

(9) N^o 4.

(10) N^o 21.

(11) N^o 2.

(12) N^{os} 3, 4.

(13) N^o 14.

(14) N^{os} 20, 32.

(15) N^{os} 4, 18, 22, 25.

(16) N^{os} 2, 14, 18, 25.

(17) Cf. Merlin, *Comptes rendus de l'Acad. des Inscr.*, 1920, carte aux pages 120-121. — Le terrain d'Ancona est limitrophe à l'ouest d'Ard-et-Touibi.

tiennent au ^v^e siècle avant Jésus-Christ⁽¹⁾ : mêmes formes archaïques de la poterie locale ; prédominance de la céramique corinthienne⁽²⁾ et rareté du *bucchero nero* ; enfin, parmi les bijoux mélange de types anciens et récents, le pendant d'oreille à croix ansée se retrouvant avec des boucles terminées par le corbillon surmonté de la pyramide de grains. Cependant certains tombeaux sont antérieurs à cette date et doivent être attribués à la seconde moitié du ^{vi}^e siècle⁽³⁾.

A un second groupe se rattachent cinq tombes⁽⁴⁾ situées dans la partie orientale de la nécropole. Les poteries, grandes jarres cylindriques pointues à la base, amphores terminées par un bouton arrondi⁽⁵⁾, jarres à queue⁽⁶⁾, jarres en obus⁽⁷⁾, vase-biberon, *unguentaria*⁽⁸⁾ sont de formes identiques à celles des vases recueillis à Ard-el-Khéraïb⁽⁹⁾. Il en est de même pour les objets de métal, anneaux d'or à extrémités enroulées, anses d'œnochoés, miroirs de bronze, applique de plomb⁽¹⁰⁾. Ces tombes sont du ^{iv}^e siècle avant Jésus-Christ.

II. RUINES ROMAINES D'ARD-ET-TOUBI.

A l'époque romaine, la partie de la nécropole que nous venons de décrire fut comprise dans celle des quatre centuries de la *colonia Julia* qui est située plus à l'Est⁽¹¹⁾. Mais pour compenser la pente assez forte et aplanir la surface de chacune des *insulae* constituées par les *decumani* et les *kardines*, il fallut entailler profondément les grès qui constituent la colline. Alors que tout à fait à l'Est on ramenait le sol à un niveau assez voisin de celui de la mer, à l'ouest de l'emplacement où plus tard s'élevèrent les thermes d'Antonin, une dénivellation de plus de trois mètres marque la limite des *insulae*. En cet endroit, les couches inclinées à 45° de la roche furent taillées à pic et, pour

(1) Cf. Anziani, dans Gauckler, *Néc. pun.*, I, p. xxvi-xxviii.

(2) Vases corinthiens dans les tombeaux fouillés par Vernaz.

(3) En particulier les tombeaux n^{os} 2 et 21.

(4) N^{os} 1, 5, 6, 15, 40.

(5) N^o 1.

(6) N^o 6.

(7) N^{os} 5, 6.

(8) N^{os} 1, 15.

(9) Merlin et Drappier, *op. cit.*, p. 6-20.

(10) N^o 40.

(11) Cf. Ch. Saumagne, *Bull. archéol. du Comité*, 1926, p. 131-140.

empêcher leur désagrégation, bordées de grands murs. Ainsi fut constituée une sorte de terrasse qui elle-même fut nivelée; toutes les constructions faites sur ce point reposent en effet directement sur le roc. Au cours de ces travaux il ne serait pas impossible que bon nombre de fosses ou de chambres funéraires puniques aient disparu, la nécropole s'étendait beaucoup plus près du rivage qu'on ne pouvait le supposer tout d'abord.

Il n'est pas inutile de rappeler qu'à l'endroit même où se dressaient les pentes que les Romains aménagèrent en une sorte d'escalier gigantesque, on a parfois proposé de placer une grande crique où les Carthaginois auraient établi leur port marchand ayant lui-même succédé à l'abri primitif ⁽¹⁾.

Immédiatement à l'Ouest des Thermes d'Antonin s'étend, à un niveau correspondant à peu près au sol de ceux-ci, une esplanade qui, par suite de la présence d'une piste, n'a pu être qu'incomplètement déblayée. Elle est constituée, au moins en partie, par le rocher aplani et avait été envahie, à très basse époque, par des constructions en pierres sèches faites de matériaux empruntés aux ruines voisines et qui s'adossent généralement à la muraille de soutènement. Au voisinage immédiat de celle-ci, on a recueilli des lampes chrétiennes et des fragments de carreaux en terre cuite à décor géométrique.

Le mur qui limite à l'Ouest l'esplanade a 0 m. 70 de largeur; il est constitué par un blocage irrégulier interrompu à des distances égales par des hastes faites chacune de trois pierres de taille (1 m. \times 0 m. 50), le bloc médian étant de champ. Vers le milieu est accolée une construction rectangulaire (5 m. 50 \times 3 m.) comportant une citerne jadis voûtée et un puits. A son extrémité méridionale, la muraille cesse brusquement et dans son prolongement a été découvert le soubassement d'une colonnade : c'est la façade d'une grande salle (12 m. \times 10 m. 60) dont l'emplacement a été obtenu au détriment de la colline par une profonde entaille mordant sur les *insulae* situées au nord du *decumanus V*. Les murs qui l'encadrent sont analogues à celui que nous venons de décrire. Bien que n'ayant pas été construits simultanément, il n'est pas impossible qu'ils soient contemporains; en tout cas, l'enduit de l'édifice recouvre indistinc-

⁽¹⁾ Sur cette baie, cf. Carton, *Rev. archéol.*, 1911, II p. 234-238 et fig. 1 à la p. 231; du même, *Rev. Tunis.*, 1911, p. 418 et suiv.; contra Gsell, *Hist. anc. de l'Afr. du Nord*, II, p. 49-52.

tement ces murs qui ne sont pas liés. Dans leur état actuel, ils ont une hauteur d'environ 4 mètres, mais celui du fond est surmonté d'une muraille de faible épaisseur, subsistant encore sur environ 2 mètres de haut. Ils supportaient une charpente sur laquelle reposait sans doute une terrasse. Les enduits dont les parois sont revêtues étaient recouverts de peintures malheureusement si effacées qu'on n'en distingue guère que le parti général. Il y avait en bas une grande plinthe verte entre deux larges bandes rouges cernées de filets noirs; au-dessus d'elles, sur un fond vert, se détachaient des lignes sinueuses noires, peut-être des rinceaux; cette partie du décor était limitée en haut par une bande rouge à filets noirs que l'on pourrait imaginer, les couleurs ayant disparu, surmontée d'une nouvelle zone à fond vert. Sur le mur ouest et le mur sud, la plinthe verte avait été, après coup, en partie recouverte par un enduit de mortier briqueté très épais et assez saillant, lui-même revêtu de marbre bleuté. Cette transformation avait été sans doute imposée par l'humidité des murs adossés au rocher.

Le sol est recouvert d'une mosaïque à gros cubes (0 m. 02 × 0 m. 025) où sur un fond blanc se dessinent en noir des fleurons cruciformes à cœur circulaire blanc; des cubes verts remplissent des losanges à côtés incurvés déterminés par la rencontre des extrémités des pétales : à l'intérieur de chacun des intervalles ménagés entre les fleurons est placé un cercle noir contenant un damier noir et blanc. La bordure consiste en une grecque interrompue et en deux larges bandes, l'une et l'autre noires.

Dans l'axe de l'édifice, le pavement est fort endommagé, comme s'il avait recouvert un tuyau et qu'on l'eût brisé pour l'enlèvement de celui-ci. D'autre part, le dessin est interrompu pour laisser place à un large soubassement en maçonnerie, assez bas. Il supportait une base qui était recouverte par le même enduit que la muraille, ainsi que le montrent encore les bourellets qui; sur celle-ci, dessinent encore sa silhouette⁽¹⁾.

En bordure de l'esplanade, la façade était constituée à l'origine par deux colonnes et deux murs d'ante assez étroits dont l'un est le prolongement de la grande muraille limitant l'*insula*. Sur le soubassement en pierres de taille on distingue encore la trace d'une

⁽¹⁾ La base, large de 1 m. 25, avait environ 1 m. 50 de hauteur; le soubassement avait, dans le sens parallèle à la muraille, environ 3 mètres; ans le sens perpendiculaire, environ 1 m. 40.

des bases de 0 m. 85 de diamètre. L'autre est cachée par une partie du grand mur en pierres sèches qui, à basse époque, avait remplacé la colonnade. En déblayant la salle, on a découvert un chapiteau corinthien, en marbre bleuté, haut de 0 m. 48, qui pourrait bien avoir appartenu à l'une des colonnes. Entre les bases avaient été pratiquées des cavités en vue de l'établissement d'une clôture.

Sur le sol même de la salle, on a retrouvé quelques fragments de sculpture en marbre blanc : *a.* Un torse de Diane, vêtue d'une courte tunique sans manches, maintenue sous les seins par un lien, haut. 0 m. 50; *b.* Le torse et la jambe droite d'un petit Hercule, la peau de lion jetée sur les épaules, haut. 0 m. 35; *c.* Le torse et le bras droit d'un guerrier (?) portant une cuirasse à imbrications, haut. 0 m. 12; *d.* Un bas-relief, également en marbre, sur lequel est figuré le bas du corps d'un homme nu marchant à droite; hauteur 0 m. 16.

On a également recueilli dans les déblais de la salle des plats en terre rouge décorés de chrismes, de colombes, de moutons et de figures géométriques ou de palmettes estampées; l'un d'eux porte, dans le fond, un M, un autre R E P, gravés après cuisson; une matrice de terre cuite tronconique (haut. 0 m. 04; diam. à la base 0 m. 035), dont l'empreinte donne un lion de profil à droite, la tête tournée vers la gauche et regardant en arrière; derrière lui, un palmier⁽¹⁾.

A son extrémité méridionale, la muraille n'adhère plus à la colline et en arrière d'elle est pratiqué une sorte de couloir de 3 m. 50 de largeur limité à l'Ouest par un mur dressé contre le rocher, mais qui, après avoir été dégagé, s'est abattu en grande partie par suite des infiltrations. Il était recouvert d'un enduit de stuc sur lequel avait été peint un décor, très effacé, de faux marbre rose et jaune. La présence de ces peintures prouve que la pièce avait été jadis couverte.

Dans ce couloir, qui avait un accès sur l'esplanade située devant les Thermes d'Antonin, débouche un escalier donnant sur la rue *Kardo est XVIII*. Celle-ci, tracée en bordure de la terrasse, est longue de 25 mètres; au sud, elle s'étendait peut-être au-dessus du couloir. Large actuellement de 1 m. 50, elle est traversée en son milieu par un égout à section rectangulaire de 0 m. 50 de largeur abou-

⁽¹⁾ Cf. un décor semblable sur un carreau chrétien de Carthage (J. Renault, *Cahiers d'archéol. tun.* IV, p. 85).

tissant au puits perdu creusé au pied de la grande muraille. Du côté de l'Ouest, la rue est bordée par une grande demeure incomplètement dégagée ; au Nord, elle se termine en impasse à la hauteur de l'emplacement de l'entrée aujourd'hui disparue de la maison des Corbeilles⁽¹⁾.

De la partie méridionale de l'habitation dont les constructions sont rasées au niveau du sol, il ne subsiste plus qu'un tronçon du mur, épais de 0 m. 80, servant de contrefort à une seconde



Fig. 4. — Fresques de la Maison des Corbeilles.

terrasse qui, en cet endroit, domine la première de plus de deux mètres.

Au Nord-Ouest a été dégagé un groupe de deux citernes dont l'extrados est placé au niveau de cette deuxième plate-forme et qui étaient destinées à l'alimentation en eau de petits thermes élevés en bordure de la première terrasse. Contre ces réservoirs sont adossées deux chambres rectangulaires limitées au sud par un mur en grand appareil près duquel, dans les déblais, on a découvert quelques débris de voûtes à bouteilles ayant supporté les restes d'une mosaïque d'étage décorée de feuillages. Dans la pièce située le plus au Sud, le mur de fond était revêtu de peintures assez bien conservées qui ont été transportées au musée du Bardo (fig. 4).

⁽¹⁾ Désignée ainsi à cause de la décoration de l'une de ses pièces.

Le décor consistait en une série de panneaux à fond blanc se détachant sur un fond ocre, les uns rectangulaires, les autres arrondis aux extrémités de forme allongée. Trois bandes verticales, ornées chacune d'une longue tige de millet aux feuilles vertes alternativement dressées et recourbées⁽¹⁾, limitent à droite et à gauche la composition et la divisent en deux parties semblables. Dans l'une et l'autre, le panneau principal à peu près carré, offre aux angles quatre fleurons jaunes, au centre une grande corbeille brunâtre remplie de feuillages et de fleurs et suspendue par des rubans roses. Des panneaux plus petits qui l'encadrent, les uns, cantonnés de fleurons jaunes, contiennent des cercles, tantôt noirs, tantôt vers, les autres des bandes de mêmes couleurs accompagnées des mêmes ornements.

De la partie supérieure, il ne restait sur le plâtre que des traces imperceptibles; elle comportait évidemment les grappes supérieures des tiges de millet et, en outre, une succession de panneaux paraissant bien avoir eu les mêmes dispositions que ceux des registres inférieurs, avec cette différence cependant que les motifs se détachaient en clair sur fond sombre.

En déblayant cette chambre, on a découvert les morceaux de deux chapiteaux corinthiens d'applique et de pilastres cannelés, en marbre blanc, portant encore les traces d'un enduit rouge ayant peut-être supporté une dorure; enfin, un certain nombre de fragments d'un pavement en *opus sectile* qu'on ne peut affirmer avoir appartenu à cette pièce. Il reposait partie sur tuile (*emblema*), partie sur lit de chaux, et consistait en une marqueterie de feuillages, de boucliers d'amazones, de lotiformes, d'étoiles à quatre branches et de motifs géométriques en marbre de Chemtou se détachant tantôt sur vert antique, tantôt sur fond de marbre blanc.

Au sud de la salle aux peintures, il y avait une chambre dont il ne subsiste guère que le pavement en mosaïque à fond blanc et d'un bel effet décoratif : à l'intérieur d'une bordure de dents de loup noires et blanches entre deux filets ocres sont figurés trois cercles concentriques allant en s'élargissant de la périphérie au centre. Dans le plus grand, qui est flanqué d'écoinçons jaunes cernés de noir, il y a, séparés par des postes noires, des groupes

⁽¹⁾ Sur le caractère prophylactique des tiges de millet, cf. L. Poinssot et R. Lantier, *Bull. archéol. du Comité*, 1922, p. LX-LXIII.

de flots, les uns arrondis, les autres pointus, à intérieur jaune et à sommet noir; dans le second, après un filet noir, un ruban ondulé constitué par des fleurs de lotus opposées à trois pointes blanches et à remplissage jaune ou rouge; dans le troisième, à l'intérieur d'un double filet noir, un beau fleuron cruciforme de feuilles d'acanthes noires, entre les bras de la croix quatre cordiformes prophylactiques blancs.

Devant les trois pièces dont nous venons de parler s'étend un large couloir dont le sol est revêtu d'une mosaïque assez mal conservée : circonférences noires et vertes dont les intersections dessinent des rosaces à quatre pétales; au centre, des losanges déterminés par la rencontre des extrémités des branches est placé un fleuron losangé de même couleur que les circonférences. La bordure est composée de dents de loup opposées noires et vertes entre deux filets, l'un noir, l'autre vert.

Ce passage dessert au Sud de petits bains situés en bordure du grand mur de soutènement. La partie orientale du bâtiment a complètement disparu. On y pénètre par une grande salle octogonale (3 m. 60 × 3 m.) dont l'entrée devait primitivement s'ouvrir sur un petit couloir aujourd'hui détruit qui longeait l'extrémité sud-est des bains. La pièce est pavée d'une mosaïque dont il ne subsiste qu'une faible partie du motif central constitué par un damier aux cases alternativement roses, rouges, noires, ocre, vertes, noires-vertes et noires sur fond blanc, et quelques tronçons de la bordure, guirlande de feuillages tantôt roux à pointes blanches, tantôt verts à pointes ocre, maintenue par des liens blancs et verts ou blancs et rouges.

Sur la face opposée, à l'angle nord-est, est un petit couloir (1 m. 20 × 0 m. 80) à mosaïque de damiers noirs et blancs, aboutissant à une petite baignoire carrée de 1 m. 30 de côté; contre la paroi sud de celle-ci est adossée une banquette haute de 0 m. 40 et large de 0 m. 16. Le sol était revêtu d'une mosaïque à fond blanc parsemé de cubes noirs.

A l'Est de celle-ci et au même niveau que le pavement de la salle octogonale s'étendait une chambre qui a complètement disparu; sur le sol on voit encore les restes d'une mosaïque figurant une tresse noire, rouge, rose et blanche. Le mur limitant au Nord cette pièce étant détruit, il n'est pas possible de savoir s'il y avait communication directe entre les salles froides et le bain chaud qui

occupe la partie nord des thermes. Celui-ci se compose d'une seule salle, plus longue (6 m.) que large (4 m.), en forme d'équerre, qui avait une ouverture sur le couloir extérieur située à la hauteur de la chambre dans laquelle ont été retrouvées les peintures. Le sol antique placé au même niveau que celui du bain froid a disparu; il était supporté par des piliers en tuiles d'un hypocauste (0 m. 20 de côté; haut., 0 m. 45) disposés sur cinq rangées parallèles et parfois accouplés deux à deux. Dans la partie la plus large de la



Fig. 5. — L'amour endormi.

pièce subsistent les restes d'une mosaïque, circonférences rouges ou noires qui se coupent de façon à donner naissance à des rosaces à quatre branches; dans les espaces laissés libres, entre les cercles, sont disposés des fleurons cruciformes verts, noirs ou rouges et noirs. La bordure était constituée par une grecque interrompue verte et noire. A l'extrémité septentrionale de la salle sont pratiquées deux piscines, également chauffées par un hypocauste, l'une carrée (2 mètres de côté), l'autre rectangulaire, très ruinée, terminée par une petite abside.

A l'Ouest des thermes, immédiatement au-dessus de l'édifice rectangulaire ouvert sur l'esplanade, existe une pièce plus longue que large dont le sol antique a complètement disparu. Elle est traversée du Nord au Sud par une petite canalisation paraissant aboutir à une citerne fort bien conservée au-dessus de laquelle il y a une seconde chambre placée dans le prolongement de la pre-

mière et communiquant directement avec elle. Cette conduite avait été obstruée par une murette dans laquelle était encastrée, prise dans la maçonnerie, une statue en marbre blanc représentant un Amour endormi (fig. 5), en marbre blanc (haut. 0 m. 30; larg. 0 m. 57). Le *putto* est couché sur une draperie étendue sur un rocher, la tête reposant sur le poignet gauche, les jambes dont l'extrémité est brisée et le bras droit dont la main manque pendant. Toutes les statues, dérivées d'un même original hellénistique, reproduisant des enfants étendus endormis, présentent, comparées à celle reproduite ici, des variantes⁽¹⁾. En dégagant la conduite, on a trouvé un hermès de Jupiter Ammon en marbre blanc (haut. 0 m. 14) : sur la barbe épaisse et bouclée retombent les extrémités de la moustache frisée; la tête est ceinte d'un bandeau décoré de baies; le nez est brisé.

De ces deux salles on passe dans deux autres pièces situées plus à l'Ouest, dont le sol présente encore quelques débris de mosaïque à décor géométrique et qui sont contiguës à un groupe de trois citernes dont l'extrados était au niveau de la seconde terrasse. Au Nord de celle-ci est visible la mosaïque à gros cubes blancs d'une chambre qui se trouvait en partie au-dessus des tombeaux puniques 2 et 3.

A quelques mètres au Sud des citernes, sur la seconde plateforme, on a découvert un système de canalisations assez soigné aboutissant à un puisard central, sans doute pratiqué sur l'emplacement d'une cour ayant appartenu à une maison ouvrant sur le *kardo est XVII*. De cette demeure, il ne reste que fort peu de chose, quelques morceaux de mosaïques blanches partiellement recouvertes par un dallage grossier, plusieurs citernes et un bassin dans le voisinage duquel ont été mises à jour deux cuves en pierre et les débris d'une grande jarre en terre cuite.

Le dallage recouvrant l'égout assez médiocrement construit qui passe sous la rue a complètement disparu.

Entre le *kardo est XVII* et le *kardo est XVI*, il ne subsiste plus que fort peu de choses, des citernes dont l'extrados ne dépasse guère le rocher et des murs de basse époque. Les premières sont généralement creusées dans une direction perpendiculaire au tracé des rues. Il y a cependant une exception : au voisinage du *kardo est XVII*,

⁽¹⁾ S. Reinach, *Répertoire de la statuaire*, I, p. 353, 354, 377, 442, 443, 445.

l'un des réservoirs semble avoir été établi aux dépens d'un puits funéraire punique puisqu'il est orienté à peu près de la même façon que les tombes du voisinage. Un tel emploi est d'autant plus à signaler que les Romains ne semblent, en général, avoir tenu compte que très rarement de ce qui pouvait subsister lors de l'établissement de la *colonia Julia* des constructions antérieures qui leur ont seulement servi de carrières.

Le *kardo est XVI*⁽¹⁾ avait été envahi à basse époque par des constructions dont les matériaux, empruntés à des édifices antérieurs, sont liés par de la terre mêlée à un peu de chaux. Bien que tout a fait analogues aux gourbis modernes, ces maisons remontent à une époque antérieure à la conquête arabe.

Dans cette région de Carthage, les événements politiques dont l'Afrique du Nord a été le théâtre aux v^e et vi^e siècles ont produit les mêmes effets que dans les villes comme Thugga et Thuburbo Majus⁽²⁾, alors qu'on aurait pu croire que le fléchissement de l'autorité se serait moins fait sentir dans la métropole. De plus en plus, il apparaît qu'à cette époque une partie de la ville était abandonnée. C'est un petit *vicus*, établi sur un coin des ruines d'Ard-et-Touibi, qui a été mis au jour sur le *kardo est XVI*, *vicus* qui avait sa vie propre et était entouré de tombes très grossièrement faites, dont quelques-unes ont été retrouvées. Ce petit village est à rapprocher de ceux, également accompagnés de leurs petits cimetières, qu'on a retrouvés sur la colline dite de Junon, au théâtre, à l'Odéon et, dans le voisinage immédiat, à Douimès⁽³⁾.

III. TOMBEAUX PUNIQUES DE BOU-MNIJEL.

En 1924, sur le plateau de Bordj Djedid, au lieu dit Bou-Mnijel à l'ouest du fort et au nord des grandes citernes, avait été construi

⁽¹⁾ Sous cette rue passe l'émissaire des citernes décrit par Vernaz, *Rev. archéol.*, 1887, II, p. 151-153 et pl. XIII.

⁽²⁾ Cf. L. Poinssot et R. Lantier, *Bull. archéol. du Comité*, 1925. — Au voisinage du *kardo est XVI*, on a recueilli dans la couche supérieure du terrain quelques fragments de poterie peinte, traits bruns sur fond jaunâtre, analogues à ceux trouvés dans les maisons antérieures à la conquête arabe de *Thuburbo Majus*, à *Thugga* et sur la colline dite de Junon (*Ibid.*)

⁽³⁾ R. Lantier, *Comptes Rendus de l'Acad. des Inscr.*, 1922, p. 27.

un grand réservoir, auquel, au cours de l'été de 1925, fut accolé un second réservoir⁽¹⁾ de mêmes dimensions. Dans la partie orientale de l'emplacement occupé par celui-ci, on a découvert vingt-deux tombeaux puniques, orientés Nord-Est — Sud-Ouest, régulièrement disposés sur cinq rangées parallèles, par groupes de trois, quatre ou cinq en profondeur. Ces alignements marquent la limite du cimetière vers l'Ouest; au-delà, il n'y a aucune trace de constructions ou de sépultures; sous un lit relativement mince de terre végétale commence l'argile vierge. Ce n'est que vers le Nord-Est qu'on a rencontré une couche de « terre de ruines » d'un mètre environ d'épaisseur, où se trouvaient quelques pierres provenant de maçonneries, des morceaux de béton, un peu de charbon brûlé, puis plus bas une couche de ciment briqueté destiné à servir de support à une mosaïque; au-dessous, dans une nouvelle couche de terre rapportée, s'ouvraient un certain nombre de tombeaux. Dans la partie méridionale, l'excavation du réservoir a fait découvrir, à deux mètres du sol moderne, un solide béton briqueté reposant en partie sur le sol naturel et sur lequel s'étendait une mosaïque qui n'était encadrée par aucun vestige de muraille, bien qu'on n'ait trouvé dans les environs immédiats aucun « trou de renard ». On a l'impression que, dès l'antiquité et antérieurement à l'enfouissement des ruines, celles-ci ont été exploitées comme carrière. La mosaïque, reconnue sur une largeur de 3 mètres, est simplement constituée par des tuileaux et décorée de place en place par des groupes de quatre cubes blancs disposés en croix autour d'un cube noir central.

Les tombeaux puniques découverts à Bou-Mnijel sont de deux types : simples fosses⁽²⁾ ou chambres latérales à un puits de des-

⁽¹⁾ A une profondeur variant de 1 m. 50 à 2 mètres, fut rencontré le plafond de deux égouts revêtus intérieurement de dalles épaisses. Ces canalisations suivaient deux directions différentes, l'une parallèle au tracé des rues du territoire urbain de la *colonia Julia Karthago*, l'autre parallèle aux *kardines* du territoire rural (Cf. Ch. Saumagne, *Bull. arch. du Comité*, 1924). A peu près au même niveau, trois puits funéraires carthaginois, profonds l'un de 6 mètres, les deux autres de 5 mètres, avaient été creusés à même l'argile. L'un d'eux donnait accès à une chambre située en contre-bas. Tous avaient été violés et on n'y a retrouvé qu'une coupe rhodienne et l'anse d'une coupe en terre jaune. Dans les travaux, mais en dehors de l'emplacement des tombeaux, a été recueilli le col d'une grande amphore en terre rouge à engobe gris. Sur la seule anse qui subsiste, on lit : GRAL.

⁽²⁾ Nos 9 à 16, 19 à 22.

cente⁽¹⁾, les unes et les autres creusées dans l'argile compacte du plateau.

Les fosses rectangulaires (1 m. 10 à 2 m. × 0 m. 40 à 0 m. 60), peu profondes (1 m. 75 en moyenne), sont presque toujours jumelées; une murette de terre⁽²⁾, une banquette taillée dans l'argile⁽³⁾ ou le plus souvent une dalle posée de champ⁽⁴⁾, sépare l'excavation en deux compartiments de dimensions sensiblement égales.

Les chambres rectangulaires, plus longues (1 m. 85 à 2 m. 30) que larges (0 m. 35 à 0 m. 65), sont très basses (0 m. 80 à 1 m. 10) : elles ne sont faites que pour contenir les cercueils, que l'on glissait par l'ouverture, elle-même fort étroite (haut. 0 m. 80 à 0 m. 95; larg. 0 m. 40 à 0 m. 50), rarement fermée en avant par une dalle⁽⁵⁾. Puisqu'à aucun moment de l'ensevelissement personne n'y pénétrait, le fossoyeur n'avait pas à se préoccuper de l'aspect des parois, qui sont absolument irrégulières.

Tout au contraire, le puits est aménagé de telle façon que l'on pouvait y procéder à des rites funéraires : assez long (1 m. 90 à 2 m.) et d'une largeur suffisante (0 m. 55 à 0 m. 65), il n'est pas très profond (2 m. 20 à 3 m. 60)⁽⁶⁾ et constitue une véritable pièce. Placé au Sud de la chambre, on y accédait toujours par un escalier pratiqué au Nord, c'est-à-dire à l'opposé de la chambre, escalier constitué par des encoches creusées de distance en distance à l'extrémité des côtés longs.

Dans quelques cas⁽⁷⁾, la chambre funéraire contient plusieurs morts superposés; parfois aussi, lorsque le caveau était plein, on plaçait le nouveau cadavre dans le puits d'accès⁽⁸⁾.

Nous donnons ci-après l'inventaire des mobiliers recueillis dans ces divers tombeaux :

N° 1. Chambre latérale à un puits profond de 3 m. 60. Elle

(1) N° 1 à 8 et 17.

(2) N° 15-16.

(3) N° 9-10, 11-12.

(4) N° 13-14, 17-19, 21-22.

(5) N° 1, 4, 17.

(6) Un seul tombeau fait exception, la tombe n° 17, dont la chambre mesure 2 m. 10 sur 1 m. 10; elle est haute de 1 m. 50; le puits est profond de 4 m. 50.

(7) N° 7-8.

(8) N° 7.

avait été violée, la dalle de fermeture, soulevée, étant placée horizontalement au-dessus de l'ouverture.

Aucune trace d'ossements ou de mobilier.

N° 2. Chambre latérale à un puits profond de 3 m. 65.

En avant de la porte, et l'obstruant presque complètement, étaient posées, emboîtées l'une dans l'autre, deux jarres cylindriques à oreillons et fond pointu, sans col, dont l'ouverture est entourée d'un rebord plat épais de 0 m. 15, terre rose, engobe blanc, haut. 0 m. 90 (forme intermédiaire entre les formes 9 et 13)⁽¹⁾; l'une d'elles était entièrement brisée.

Le cadavre avait été déposé dans un cercueil de bois dont quelques-uns des clous de bronze ont été retrouvés.

N° 3. Chambre latérale à un puits profond de 3 m. 80.

Deux squelettes. Pas de mobilier.

N° 4. Chambre au fond d'un puits profond de 2 m. 50, fermée en avant par une dalle.

Dans la chambre, à l'intérieur de trois urnes, broyées par la pression des terres, avaient été déposés les ossements d'un enfant d'un ou deux ans⁽²⁾. Ces urnes, l'une en terre rouge, les autres en terre blanche, sont de formes et de dimensions assez analogues à celles découvertes dans le tombeau n° 2. Avec les ossements, on a recueilli quelques éléments de collier : un oudja en pâte bleue, des perles de verre, l'une d'elles couverte d'ocellures, en terre vernissée.

À côté et à l'est de la sépulture, étaient placés : un petit vase-biberon, orné de trois cercles concentriques à l'épaule et sur la panse, filet rouge autour du col, terre grise, engobe jaune, haut. 0 m. 10; deux petits pots à panse renflée et arrondie à la base, le col bas est terminé par un petit rebord horizontal qu'une anse large réunit au milieu de la panse, terre grise, haut. 0 m. 06 (forme 53). Le fond des deux vases porte des traces de feu.

(1) Les indications de forme se réfèrent aux numéros adoptés dans les planches de l'ouvrage de MM. Merlin et Drappier, *La nécropole punique d'Ard et Khéraïb, à Carthage*.

(2) Nous devons cette identification à M. le D^r A. Henry.

N° 5. Chambre latérale à un puits profond de 2 m. 50.

Un petit anneau d'or à extrémités enroulées; une bague d'argent à large chaton plat, brisée.

N° 6. Chambre latérale à un puits profond de 2 m. 50.

Aucune trace d'ossements ou de mobilier.

N° 7. Chambre latérale à un puits profond de 2 m. 20.

Vers le milieu du puits, sur le sol, reposaient les ossements très abîmés et, semble-t-il, en désordre, d'un seul squelette. Tout près du cadavre avaient été déposés : une grande cruche, terre rougeâtre (forme 26), broyée par la pression des terres; une petite coupe, terre grise, haut. 0 m. 03, diam. sup. 0 m. 065; une petite cymbale de bronze, diam. 0 m. 03; un anneau d'or à extrémités enroulées; deux perles en pâte brillante.

Dans la partie méridionale du puits, au pied de l'escalier de descente, était posé à plat, sur le sol, le visage tourné vers le ciel, un masque grotesque analogue à ceux précédemment découverts dans les tombeaux de Carthage⁽¹⁾.

Dans la chambre funéraire, on a d'abord découvert un squelette assez bien conservé; au-dessus des pieds, tournés vers la porte, furent recueillies quelques amulettes de type égyptien en terre vernissée : Toueri à tête d'hippopotame, Anubis, un sphinx, un chat assis, trois oudja. Il est intéressant de constater que ces amulettes, déposées non sur la poitrine du mort, mais à ses pieds, semblent bien avoir été intentionnellement placées à cet endroit pour « garder » la porte du tombeau.

Sous ce premier cadavre était un second squelette, recouvert d'un peu de terre dans laquelle étaient mélangés des débris de bois.

N° 8. Chambre latérale à un puits profond de 2 m. 20.

La porte de la chambre était obstruée par deux poteries dressées, dont l'une contenant des ossements avait été broyée par la pression des terres; l'autre, en terre rose à engobe jaune, haute de 0 m. 28, est une amphore à panse ovoïde et anses verticales, réunissant à l'épaule l'embouchure à large rebord orné de deux bandes rouge violet; sous les anses un filet, vers le milieu de la panse un double

(1) L. Poinssot, *Cat. du musée Alaoui*, suppl., p. 144, I, n° 126 et pl. LXXXII.

filet, puis deux autres de même couleur. Sous les urnes reposaient deux crânes, jadis appuyés sur un support disparu, qui appartenaient à deux squelettes retrouvés légèrement superposés l'un à l'autre, les pieds vers la porte de la chambre; un miroir de bronze (diam. 0 m. 145) avait été placé entre les genoux et les cuisses de l'un des morts; entre les deux crânes était une petite coupe, en terre grise (forme 47), ornée intérieurement et extérieurement de larges bandes noires (diam. 0 m. 09).

Sous ces deux squelettes, on en a retrouvé un autre qui, au contraire, avait la tête vers le fond de la chambre. Près du crâne avaient été déposées une petite cruche à panse ventrue et à anses, terre grise, haut. 0 m. 11 (forme 53); une œnochoé de bronze à embouchure circulaire, munie d'une anse très longue qui déborde le col, haut. 0 m. 14. Vers le milieu du corps, on a recueilli une boule noirâtre qui, étant tombée accidentellement, s'est ouverte et a laissé voir un noyau intérieur de calcaire (?).

Au tamisage des terres, on a retrouvé : trois anneaux d'argent, plusieurs fragments d'une hachette-rasoir en bronze, les débris d'un coffret en bois et divers éléments de collier dont un petit poisson en terre vernissée.

N° 9. Fosse, longue de 1 m. 10, large de 0 m. 50, profonde de 1 m. 55 environ.

Ossements en très mauvais état de conservation, au-dessus desquels avaient été déposés un fragment de jarre cylindrique à oreillons et fond pointu, sans col, dont l'ouverture est entourée d'un rebord plat, terre blanche (forme intermédiaire entre les formes 9 et 13), et un petit flacon à panse renflée, à col droit et bas, en terre grise.

N° 10. Fosse longue de 2 mètres, large de 0 m. 40, profonde de 0 m. 60, creusée dans le prolongement de la tombe n° 9, à laquelle elle est contiguë.

Ossements mal conservés.

N° 11. Fosse longue de 1 m. 80, large de 0 m. 40, profonde d'environ 1 mètre.

Quelques ossements informes.

N° 12. Fosse longue de 1 m. 80, large de 0 m. 40, profonde d'environ 1 mètre, creusée dans le prolongement de la précédente.

Vers l'extrémité méridionale de l'excavation deux petits flacons à panse renflée et à col droit et bas.

N° 13. Fosse longue de 1 m. 70, large de 0 m. 55, profonde de 2 mètres.

Quelques ossements informes.

N° 14. Fosse de mêmes dimensions qui est séparée de la précédente par une dalle de pierre carrée de 0 m. 50 de côté.

Fragments d'un miroir et têtes de clous en bronze; un petit morceau de cristal de roche non taillé.

Vers le milieu de la fosse, nombreux éléments de collier : deux tubes en verre rubané, longs de 0 m. 55; un dauphin, un lion couché, un didou et des perles en terre vernissée; un petit cube en pâte bleue; une perle ronde en os; plusieurs perles rondes ou cubiques en cornaline.

Des monnaies de bronze dans une gangue.

N° 15. Fosse longue de 1 m. 70, large de 0 m. 50, profonde de 2 mètres.

Aucune trace d'ossements ou de mobilier.

N° 16. Fosse de mêmes dimensions que le n° 15 dont elle n'est séparée que par une paroi de terre épaisse de 0 m. 20.

Un petit anneau d'or à extrémités enroulées.

Une bague d'argent à chaton circulaire, brisée.

Deux petites boîtes cylindriques en plomb; l'une d'elles a conservé son couvercle muni d'un bouton de préhension en forme de cône tronqué; haut. 0 m. 07 et 0 m. 03; diam. 0 m. 04.

N° 17. Chambre latérale à un puits profond de 4 m. 50, fermée en avant par une dalle.

Deux squelettes déposés l'un à côté de l'autre, la tête au fond de la chambre.

Dans les angles nord-ouest et sud-ouest étaient dressées quatre jarres à deux oreillons, arrondis dans le bas et terminées par une

queue cylindrique; trois sont en terre rouge, une en terre blanche, hauteur 0 m. 35 (forme intermédiaire entre les formes 8 et 16).

Débris de bois ayant appartenu à un cercueil; clous et goupilles de bronze.

N° 18. Fosse longue de 1 m. 80, large de 0 m. 45, profonde de 1 mètre environ.

Une jarre cylindrique à oreillons et à fond pointu légèrement renflé à son extrémité; terre rouge (forme intermédiaire entre les formes 9 et 13).

Une petite coupe évasée reposant sur un pied très bas; anses horizontales minces; terre rose, engobe jaune; haut. 0 m. 06; diam. supérieur 0 m. 14. Elle est décorée de motifs peints en rouge brun: dans le fond deux groupes de cercles entourés de deux filets; à la lèvre une ligne serpentante renfermant dans chacune de ses ondulations des feuilles lancéolées; à l'extérieur, sous les anses ornées de touches de pinceau, deux filets, un troisième plus large sur le pied.

N° 19. Fosse longue de 1 m. 70, large de 0 m. 45, profonde de 0 m. 75. Elle est séparée de la précédente par une dalle posée de champ.

Une lampe bicornée rehaussée de touches brunâtres avec patère; terre rouge, engobe blanc; les becs n'ont pas été allumés.

N° 20. Fosse longue de 2 mètres, large de 0 m. 60, profonde de 1 m. 80.

Contre la jambe gauche du squelette, à l'est, était dressée une œnochoé à bec trilobé et panse ovoïde reposant sur une petite base circulaire. L'anse est terminée à son intersection avec l'embouchure du vase par un masque de femme à la chevelure disposée en bandeaux. L'œnochoé est décorée de motifs peints en rouge brun; autour de l'orifice, un filet; sur la panse, en dessous de l'attache inférieure de l'anse, deux filets parallèles accostés de chaque côté de feuilles lancéolées; plus bas, un filet; à la base, un filet. Sur l'anse, un rameau de feuilles lancéolées; terre jaunâtre, haut. 0 m. 18.

Débris d'un rasoir en bronze à col de cygne.

Fragments de bois ayant appartenu à un cercueil.

N^{os} 21-22. Deux fosses séparées par une dalle; long. 2 mètres, larg. 0 m. 50, prof. 1 m. 35.

Aucune trace d'ossements ou de mobilier.

Il n'est pas douteux que tous ces tombeaux appartiennent à une même époque. La perfection des alignements, la technique employée pour l'établissement des fosses ou des puits, l'identité absolue des chambres sont des plus frappantes. Cette impression est confirmée par l'étude des mobiliers qui apparaissent comme très homogènes.

Les formes de la poterie sont très analogues, mais non tout à fait semblables, à celles constatées précédemment à Ard-el-Khéraïb ⁽¹⁾; jarres à oreillons et à fond pointu, sans col, dont l'embouchure est entourée d'un disque plat ⁽²⁾, jarres à queue ⁽³⁾, petits pots en forme de marmites à anses dont le fond est noirci par la fumée ⁽⁴⁾, vase-biberon ⁽⁵⁾, petite coupe sans anse assez grossière ⁽⁶⁾. Le rapprochement de ces vases avec ceux d'Ard-el-Khéraïb, aussi bien que la disparition des vases rituels ⁽⁷⁾ et l'absence d'incinération ⁽⁸⁾ permettent d'attribuer au IV^e siècle avant Jésus-Christ cette partie du grand cimetière de Carthage.

L'examen du décor reproduit sur une coupe ⁽⁹⁾ et sur une œnochoé ⁽¹⁰⁾ de Bou-Mnijel amène aux mêmes conclusions que celui des formes de la céramique : la ligne serpentante qui renferme dans chacune de ses ondulations une feuille lancéolée se retrouve sur une grande amphore à base conique d'Ard-el-Khéraïb ⁽¹¹⁾. Ces poteries, qui paraissent bien être des produits locaux ⁽¹²⁾, sont vrai-

⁽¹⁾ Merlin et Drappier, *op. cit.*, p. 6-12; Merlin, *Bull. archéol. du Comité*, 1918, p. 315-323.

⁽²⁾ N^{os} 2, 4, 8, 9.

⁽³⁾ N^o 17.

⁽⁴⁾ N^{os} 4, 8. Ces pots portent fréquemment sur le fond des traces de fumée (Merlin, *Bull. archéol. du Comité*, 1918, p. 317, 320).

⁽⁵⁾ N^o 4.

⁽⁶⁾ N^o 8.

⁽⁷⁾ Sur les poteries rituelles, cf. Gsell, *Hist. anc. de l'Afrique du Nord*, IV, p. 596.

⁽⁸⁾ Sur la date de l'introduction à Carthage de l'incinération, cf. Gsell, *ibid.*, p. 448.

⁽⁹⁾ N^o 18.

⁽¹⁰⁾ N^o 20.

⁽¹¹⁾ Merlin et Drappier, *op. cit.*, p. 83-84, fig. 61.

⁽¹²⁾ *Ibid.*, p. 84, n^o 1.

semblablement d'une date un peu plus récente que les vases alexandrins d'Hadra⁽¹⁾, sur lesquels se développent de grandes guirlandes de feuilles lancéolées.

La rareté des lampes⁽²⁾ et des monnaies⁽³⁾, la présence des anneaux d'argent⁽⁴⁾, des hachettes-rasoirs⁽⁵⁾ et des amulettes de type égyptien⁽⁶⁾ sont autant d'indices qui ne nous permettent pas de remonter plus haut que le iv^e siècle⁽⁷⁾. La découverte d'anneaux d'or à extrémités enroulées⁽⁸⁾ porterait à croire que les tombes sont plutôt de la seconde que de la première moitié du iv^e siècle⁽⁹⁾.

Considérés dans leur ensemble, les tombeaux de Bou-Mnijel, à en juger d'après la pauvreté de leurs mobiliers, furent les sépultures de gens de condition médiocre, reléguées à la lisière de la nécropole.

L. POINSSOT ET R. LANTIER,

Membres de la Commission de l'Afrique du Nord.

⁽¹⁾ Ces vases furent en usage de 371 à 239 avant J.-C. Cf. Pottier, *Mon. Piot*, XX, p. 170-177.

⁽²⁾ Une seule lampe a été découverte dans le tombeau n° 19.

⁽³⁾ N° 14.

⁽⁴⁾ N°s 5, 8, 16.

⁽⁵⁾ N°s 8, 20.

⁽⁶⁾ N°s 4, 7, 8, 14.

⁽⁷⁾ Cf. Merlin et Drappier, *op. cit.*, p. 12-20. — La place nous manque ici pour développer les raisons pour lesquelles nous estimons qu'il n'y a pas lieu d'opposer à ces conclusions la découverte du masque grotesque signalé plus haut (n° 7).

⁽⁸⁾ N°s 5, 7, 16.

⁽⁹⁾ Cf. Merlin, *Bull. archéol. du Comité*, 1917, p. 152.